République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2025

Tableau des délibérations

N° de délibération	Rubrique	Intitulé
001	**INTERCOMMUNALITÉ**	Rapport d'Activités 2024 – Dinan Agglomération
002	**INTERCOMMUNALITÉ**	Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales
003	**ENVIRONNEMENT**	ICPE enregistrement – SCEA La Landelle : avis du conseil municipal
004	**PERSONNEL**	Modification du tableau des effectifs
005	**ÉLUS**	Mandat spécial pour le Congrès des Maires

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°001 – INTERCOMMUNALITÉ
Rapport d'Activités 2024 – Dinan Agglomération

SÉANCE du 21 octobre 2025

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 17 octobre 2025

Date d'affichage : 17 octobre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h53), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé à 21h11), RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : HEURLIN Béatrice

Était absent : COULOMBEL Kylian

Jean-Paul ALLAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2024.

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.
L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_002-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°002 – INTERCOMMUNALITÉ
Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familales

SÉANCE du 21 octobre 2025

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 17 octobre 2025

Date d'affichage : 17 octobre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h53), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé à 21h11), RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : HEURLIN Béatrice

Était absent : COULOMBEL Kylian

Jean-Paul ALLAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Depuis 2018, Dinan Agglomération s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Schéma intercommunal des services aux familles. Suite au travail de diagnostic et d'élaboration de propositions d'axes de travail, le Conseil Communautaire a validé et approuvé ce schéma le 29 avril 2019 pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Le schéma est décliné en un plan d'actions dont les trois orientations stratégiques sont : permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles, soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel, et développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglomération. Dans la continuité, le 31 janvier 2022, Dinan Agglomération a approuvé le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les communes du territoire, et validé le plan d'actions d'une première Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2024.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_002-DE

La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Dinan Agglomération et les 64 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

Afin d'appréhender le renouvellement de ces deux documents socles qui partagent des thématiques communes, dans une même temporalité, le schéma territorial des services aux familles a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la CAF jusqu'au 31 décembre 2024. Le comité du schéma départemental a également donné son accord pour cette prolongation.

La CTG est une convention de partenariat signée tous les 4 ans entre la CAF, les 64 communes du territoire et Dinan Agglomération. Cette convention regroupe un projet stratégique de territoire pour les familles et les allocataires et le schéma intercommunal de services aux familles.

Elle est issue d'un diagnostic partagé par les différents acteurs du champ social afin de dégager des enjeux communs qui sont ensuite déclinés en plan d'actions. Des indicateurs sont également définis pour le bilan et l'évaluation finale de la CTG.

Des instances de pilotage sont également constituées afin de suivre la convention avec notamment les partenaires et les pilotes des différentes actions inscrites.

Le comité de pilotage, réuni le 26 juin 2025, a validé le plan d'actions suivant :

THEMATIQUE 1 : BIEN GRANDIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 1 : Une offre de service petite-enfance adaptée aux besoins des familles

- Fiche action 1 : L'observatoire : trajectoire de la petite enfance
- Fiche action 2 : L'ajustement de l'offre d'accueil aux besoins spécifiques
- Fiche action 3 : Le développement des compétences professionnelles

Enjeu 2 : Accompagner la parentalité

- Fiche action 4 : La structuration du réseau parentalité
- Fiche action 5 : La poursuite du maillage des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Enjeu 3 : Identifier les Besoins des jeunes et leur implication dans la vie locale et citoyenne

- Fiche action 6 : L'animation d'un réseau des acteurs professionnels et élus de la jeunesse
- Fiche action 7 : La réalisation d'un diagnostic des besoins des jeunes
- Fiche action 8 : Le Conseil de Développement et les jeunes

THEMATIQUE 2 : BIEN ACCUEILLIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 4 : Donner une meilleure visibilité de l'offre de service à destination des familles

- Fiche action 9 : La poursuite du maillage des espaces France Services
- Fiche action 10 : Le déploiement des outils de communication

Enjeu 5 : Mieux connaitre les besoins des habitants du territoire

- Fiche action 11 : Proposer des Analyses des Besoins Sociaux (ABS)/Observatoire CCAS

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_002-DE

- Fiche action 12 : Déploiement des outils de communication à destination des nouveaux habitants

Enjeu 6 : Soutenir les professionnels et leurs métiers

- Fiche action 13 : La mise en place d'un réseau des Directeurs(rices) d'ALSH
- Fiche action 14 : La poursuite de la communication sur les métiers en tension auprès des jeunes

THEMATIQUE 3 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 7 : Favoriser les initiatives associatives et citoyennes pour lutter

- Fiche action 15 : La mise en place d'un temps fort de la vie sociale
- Fiche action 16 : La newsletter de la CTG
- Fiche action 17 : Le conseil de Développement relais des démarches citoyennes et participatives

Ces actions seront portées soit par Dinan Agglomération, soit par les communes, soit par un des partenaires. Ces actions ainsi inscrites dans la CTG pourront faire l'objet d'un financement par la CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2019-063 en date du 29 avril 2019 du Conseil Communautaire relative à la mise en place d'un Schéma intercommunal des services aux familles,

Vu la délibération n°CA-2022-009 en date du 31 janvier 2022 du Conseil Communautaire relative à la signature de la Convention Territoriale Globale,

Vu la délibération n°CA-2025-027 en date du 17 février 2025 du Conseil Communautaire relative à l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du renouvellement de la CTG,

Considérant l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées notamment les fiches actions telles que présentées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **MENTIONNE** :

  - les difficultés de places disponibles dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans le sud du territoire de Dinan Agglomération

  - Les actions conduites ou en projet sur la commune de Saint-Juvat en direction de la jeunesse :

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_002-DE

- animations Juv'Ados à chaque vacance scolaire, avec l'aide d'un animateur ;
- le projet de qualification d'accueil de loisirs sans hébergement de la garderie périscolaire ;
- le soutien du Centre communal d'action social en direction des familles, afin de mieux faire connaître les dispositifs existants ;

- le besoin pour le territoire de Dinan Agglomération de se faire connaitre et reconnaître comme un territoire qui mène des actions favorables à la jeunesse.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 – ENVIRONNEMENT
ICPE enregistrement – SCEA La Landelle : avis du conseil municipal

SÉANCE du 21 octobre 2025

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 17 octobre 2025

Date d'affichage : 17 octobre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h53), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé à 21h11), RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : HEURLIN Béatrice

Était absent : COULOMBEL Kylian

Jean-Paul ALLAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant le projet d'extension d'un élevage de poules pondeuses porté par la SCEA La Landelle.

Ce projet prévoit le passage de 24 000 poules élevées en agriculture biologique à 36 000 poules en élevage conventionnel.
Cette évolution entraîne le dépassement du seuil de 30 000 volailles, rendant nécessaire un enregistrement au titre de la réglementation ICPE.

Le dossier précise que la maison d'habitation la plus proche se situe à environ 200 mètres, soit une distance supérieure à la distance minimale réglementaire de 100 mètres.

L'exploitation prévoit plusieurs investissements supplémentaires : installation de turbines supplémentaires (50 000 €), acquisition d'un robot palettiseur (110 000 €), et constitution du dossier ICPE (8 500 €).

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_003-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité l'avis suivant :

- **PREND ACTE** de la démarche d'extension et des investissements consentis par l'exploitant, permettant le maintien de l'activité agricole sur le territoire ;

- **REGRETTE** le passage de l'élevage biologique en mode conventionnel, ainsi que la suppression du plein air pour les volailles, constatant cette évolution comme le reflet des difficultés économiques actuelles des filières en agriculture biologique ;

- **SUGGÈRE** la valorisation locale des fientes, notamment dans une logique de circuit court en vue de la fertilisation des cultures environnantes, en substitution aux engrais minéraux importés ;

- SUGGÈRE le maintien en agriculture biologique des terres actuellement en parcours qui seront remises en cultures, afin de ne pas perdre le bénéfice de la conversion de ces parcelles ;

- **SOULIGNE** positivement la volonté de l'exploitant de poursuivre et de développer son activité dans la commune.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_004-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°004 – PERSONNEL -
Modification du tableau des effectifs

SÉANCE du 21 octobre 2025

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 17 octobre 2025

Date d'affichage : 17 octobre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h53), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé à 21h11), RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : HEURLIN Béatrice

Était absent : COULOMBEL Kylian

Jean-Paul ALLAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire explique que le tableau des effectifs doit être modifié suite à :

- La modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) d'un agent technique contractuel, passant de 17 à 21h, due à une augmentation des besoins concernant l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

  Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a donné un avis favorable à cette modification lors de sa réunion du 25 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01/11/2025 :

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_004-DE

Service	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Emploi	DHS	Effectif
SERVICE ADMINISTRATIF						
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial ou rédacteur	Adjoint administratif, ppal de 2e cl, ppal de 1e cl, rédacteur, rédacteur ppal de 2e cl, ppal de 1e cl	Secrétaire de mairie	35h00	1
SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES						
Ecole	Social	Animateur territorial	Animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe	Animateur	29h30	1
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique, ppal de 2ècl, ppal de 1e cl	ATSEM	29h30	1
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique, ppal de 2ècl, ppal de 1e cl	Cuisinier	35h00	1
SERVICES TECHNIQUES						
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique, ppal de 2ècl, ppal de 1e cl	Agent à l'entretien espaces verts et locaux	35h00	2 dont 1 (vacant)
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique, ppal de 2ècl, ppal de 1e cl	Agent à l'entretien locaux et espaces verts, surveillance des enfants	21h00	1

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_005-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°005 – ÉLUS
Mandat spécial pour le Congrès des Maires

SÉANCE du 21 octobre 2025

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 17 octobre 2025

Date d'affichage : 17 octobre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique (arrivé à 19h53), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé à 21h11), RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Était excusé et avait donné pouvoir : HEURLIN Béatrice

Était absent : COULOMBEL Kylian

Jean-Paul ALLAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le Congrès des Maires de France se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.

À ce titre, il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial au Maire et aux adjoints pour représenter la commune lors de ce Congrès et de prendre en charge :

- Les frais de déplacement : trajet Saint-Juvat – Rennes en voiture, puis Rennes – Paris en train ;
- Les frais de restauration et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat spécial au Maire et aux adjoints pour représenter la commune au Congrès des Maires 2025 ;

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_005-DE

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS et de DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

DINAN AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

1
L'édito du Président 3
Temps forts, 2024 en quelques dates 4
Notre territoire 6
Le bureau communautaire, les compétences de l'agglomération 7

2
FINANCES
Simplifier la lecture du budget et des finances publiques 8
RESSOURCES HUMAINES
Mobiliser nos agents, valoriser leur expertise 10
CONTRACTUALISATION
Accompagner la recherche de financements 12
PILOTAGE ADMINISTRATIF
Assurer et sécuriser le processus administratif 14

3
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE
Développer l'économie et la vitalité du territoire 16
AGRICULTURE, MER ET EMPLOI 18
MOBILITÉS
Faciliter nos déplacements 20
URBANISME
Structurer le territoire 22
HABITAT
Répondre au besoin de logements du territoire 24
TOURISME ET PATRIMOINE
Promouvoir une offre touristique qualitative et diversifiée 26

4
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
Mettre en œuvre une refonte de la politique déchets 28
TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, CLIMATIQUES ET ÉCOLOGIQUES
Être éco-acteurs du changement 30
RESSOURCE EN EAU
Préserver la ressource 32
ASSAINISSEMENT
Garantir un traitement de qualité 34

5
CULTURE, ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET SPORT
Cultiver l'épanouissement de nos habitants 36
COHÉSION SOCIALE
Accompagner nos habitants 38

DINAN AGGLOMÉRATION

8, boulevard Simone Veil / CS 56 357 / 22106 DINAN Cedex / contact@dinan-agglomeration.fr / 02 96 87 14 14

DIRECTEUR DE PUBLICATION Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération **RÉDACTION** Les services de Dinan Agglomération
CRÉDITS PHOTOS Dinan Agglomération - SNCF - Lisa Gouillet
CRÉATION, CONCEPTION Mediapilote I www.mediapilote.com **IMPRESSION** Corlet imprimeur

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

TROIS HORIZONS AU SERVICE D'UNE MÊME AMBITION

Arnaud Lécuyer
Président de Dinan Agglomération

Lorsque le Conseil Communautaire a voté le budget de l'agglomération pour l'année 2024, le contexte était lourd d'incertitudes s'agissant du Projet de Loi de Finances et des menaces susceptibles de peser sur la dynamique de nos politiques publiques. Le choix du vote, fait en responsabilité, a permis à Dinan Agglomération de poursuivre ses engagements fondamentaux et, en conséquence, de soutenir l'activité de ses services communautaires.

Pour ce faire, j'ai eu l'occasion de fixer trois grands horizons encadrant cette activité.

La prise en compte d'un horizon immédiat nous aura amené à une prudence raisonnée pour faire face à de nombreuses contraintes. Une forte inflation a généré des impacts très conséquents sur les coûts de l'énergie et des matières premières. Nos obligations légales en matière de ressources humaines auront dû être aussi prises en compte tout comme les effets induits par des sollicitations croissantes de partenaires publics (Service départemental d'incendie et de secours...).

Je souligne combien nos services ont su dans la période contribuer à une maitrise globale de nos dépenses de fonctionnement, nous permettant de continuer notre action.

C'est donc le deuxième horizon que je souligne : celui d'une ambition maintenue de nos politiques publiques. Nous aurons ainsi renforcé de manière très significative la part de nos investissements, avec 55 M€ en 2024 contre 41 M€ en 2023. De nombreux exemples parsèment ce rapport d'activités : finalisation de la piscine de La Planchette, accentuation des travaux du chantier de la piscine de centralité, achèvement de la modernisation de la ligne TER Dinan – Lamballe, programme de travaux en matière d'assainissement, organisation de la refonte de la politique déchets...

Ces chantiers de l'année, et tant d'autres, dessinent un autre horizon, plus lointain et qui nous anime depuis le début de notre projet de mandature : prendre de la hauteur. C'est embrasser à horizon 2040 ce que devra être demain notre territoire. Raison de la mobilisation collective de nos services pour donner corps à nos objectifs soutenus dans la préparation du SCOT-AEC et de sa traduction concrète, le PLUIH.

Ce Rapport d'Activités et de Développement Durable illustre cette énergie impulsée par les élus communautaires et portée avec grand professionnalisme par les services de Dinan Agglomération. Que toutes et tous en soient remercié.e.s.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

TEMPS **FORTS**

RESTITUTION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE AUTOUR DU SCOT-AEC

LE 12 MARS, près de 200 personnes – élus, associations et habitants – ont assisté à la présentation des grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique « Demain, notre territoire », dans le cadre du SCoT-Air Énergie Climat. Portée par Dinan Agglomération, cette stratégie a pour objectif de coordonner sur 20 ans les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de protection de l'environnement… tout en favorisant un développement harmonieux, résilient et respectueux des ressources (eau, foncier, énergie…).

LES PREMIERS COMPOSTEURS DISTRIBUÉS AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire. Pour accompagner cette évolution, Dinan Agglomération a lancé la distribution de 30 000 composteurs individuels, dont 9 500 dès 2024. Les premières distributions ont eu lieu en avril à Beaussais-sur-Mer et se sont poursuivies dans plusieurs communes jusqu'à la fin de l'année. Chaque remise s'est accompagnée d'une session de sensibilisation, permettant aux habitants de mieux comprendre le compostage et la gestion de leurs biodéchets. Une étape importante pour la réduction des déchets sur le territoire.

RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO : DÉVELOPPER LES VOIES DOUCES POUR SÉCURISER LES CIRCULATIONS

LE 18 JUIN, les élus du territoire se sont réunis à Aucaleuc l'occasion du 4e Rendez-vous de l'Agglo - terre de solutions. Les élus présents ont découvert les nouvelles infrastructures cyclables mises en place à l'entrée du bourg et échangé autour d'une vision globale du déploiement des liaisons douces. Le plan de circulation de Matignon a également nourri les échanges, illustrant concrètement les leviers d'action pour des déplacements plus sûrs et durables.

LA LIGNE FERROVIAIRE DINAN-LAMBALLE OFFICIELLEMENT INAUGURÉE

LE 13 SEPTEMBRE, la ligne TER BreizhGo, sur son tronçon Dinan – Lamballe, a été inaugurée après 12 mois de travaux de rénovation. 5 allers-retours quotidiens ont désormais lieu en semaine et on compte jusqu'à 17 minutes de moins sur un trajet Dinan - Saint-Brieuc, une économie de temps rendue possible grâce aux investissements réalisés pour pérenniser l'infrastructure et renforcer la sécurité des voyageurs ! L'offre est renforcée par la mise en place d'arrêts systématiques dans toutes les gares du territoire : Dinan, Corseul, Languenan, Plancoët et Landébia. Les travaux ont été conduits dans une démarche d'éco-conception (réutilisation, recyclage…). 8 100 tonnes de CO^2 ont ainsi été économisées sur le poste matériaux. À rappeler l'investissement global de 53,8 M€ sur l'axe Lamballe < Dinan > Dol-de Bretagne, dont 7 M€ de Dinan Agglomération.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DINAN-CAP FRÉHEL TOURISME

LE 28 OCTOBRE, le Conseil communautaire a délibéré pour la création de la Société Publique Locale (SPL) Dinan-Cap Fréhel Tourisme. Celle-ci a vocation à réunir les missions de l'Office de tourisme (promotion) et celles du service tourisme de l'agglomération (ingénierie et développement touristique), en intégrant les salariés et agents pour ne former qu'une seule et même équipe. Comme depuis 2017, Dinan Agglomération donnera les moyens financiers à la SPL pour assurer le financement de ses objectifs. Dinan Agglomération restera titulaire de la compétence tourisme et confiera annuellement et selon les arbitrages budgétaires, la mise en œuvre des actions de sa stratégie touristique et de celle de la Destination régionale Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel.

RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO - TERRE D'ÉCHANGES

EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE, quatre rendez-vous de l'Agglo - Terre d'échanges se sont tenus à Créhen, Dinan, Languédias et La Vicomté-sur-Rance. Ces rencontres ont permis aux élus locaux de prendre connaissance du bilan des actions menées par Dinan Agglomération, d'évaluer leur impact à l'échelle communale et d'échanger sur les grands chantiers à venir. Moments d'écoute et de dialogue, les rendez-vous de l'Agglo - Terre d'échanges ont pour objectif de renforcer le lien entre l'intercommunalité et les communes. Chacun de ces temps s'est conclu par un moment de convivialité.

NOTRE **TERRITOIRE**

65 COMMUNES

997 KM²

105 000 HABITANTS

586 AGENTS AU 31/12/2024

97 ÉLUS COMMUNAUTAIRES

LA VIE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2024

11 CONSEILS COMMUNAUTAIRES

19 BUREAUX COMMUNAUTAIRES

16 SÉANCES DE COMMISSIONS

331 DÉLIBÉRATIONS

10 CONFÉRENCES DES MAIRES

4 RÉUNIONS DE SECTEURS ET **4** RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO TERRE D'ÉCHANGES

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président
Arnaud LECUYER

Les Vice-présidents

Suzanne LEBRETON
1ère Vice-présidente
Finances, Administration générale et Contractualisation

Didier LECHIEN
2e Vice-président
Tourisme et Patrimoine

Marina LE MOAL
3e Vice-présidente
Petite Enfance, Enfance et Cohésion sociale

Thierry ORVEILLON
4e Vice-président
Stratégie économique, Relance et Numérique

Mickaël CHEVALIER
5e Vice-président
Habitat, Gens du voyage et Politique de la ville

Gérard VILT
6e Vice-président
Collecte et Valorisation des déchets

Bruno RICARD
7e Vice-président
Pilotage stratégique de la Ressource en eau

Marie-Christine COTIN
8e Vice-présidente
Emploi, Formation, Innovation et Soutien aux entreprises

Alain JAN
9e Vice-président
Urbanisme et Stratégie foncière

Anne-Sophie GUILLEMOT
10e Vice-présidente
Mobilités et Infrastructures

Philippe LANDURÉ
11e Vice-président
Prospective et Transition écologique

Patrice GAUTIER
12e Vice-président
Agriculture et Mer

Laurence GALLÉE
13e Vice-présidente
Équipement des réseaux d'eau et Assainissement

David BOIXIÈRE
14e Vice-président
Gestion des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations (GEMAPI) et Environnement

Jérémy DAUPHIN
15e Vice-président
Culture, Sports et Citoyenneté

Ronan TRELLU
Membre permanent du Bureau et Président de la Commission d'Appels d'Offres

Les Conseillers délégués

Patrick BARRAUX
Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Didier IBAGNE
Culture

Yann GODET
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Parc Naturel Régional (PNR)

Laurence LEDU-BLAYO
Revitalisation des centralités

Stéphanie MEAL
Démocratie participative et Vie associative

Jean-Louis NOGUES
Voirie

Quentin RENAULT
Usages du Numérique

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

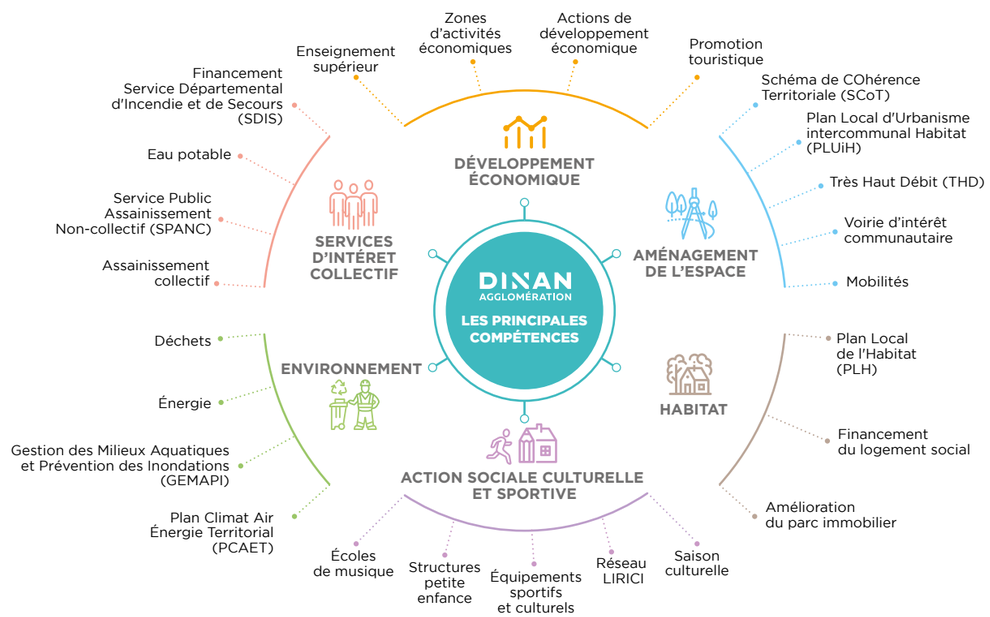

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

FINANCES

REPÈRES 2024

7,9 M€
DE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

2,4 ANS
C'EST LE DÉLAI DE DÉSENDETTEMENT TRADUISANT LA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION

"Le budget 2024 de l'agglomération s'élève à 166 millions d'euros dans un contexte marqué par une forte inflation (4,9% en 2023) et une hausse des coûts énergétiques. Il demeure cependant dynamique et ambitieux. Nos recettes sont en augmentation du fait de la vivacité de notre territoire, sans augmentation des taux de fiscalité ménages ou entreprises depuis le début du mandat. Cette situation financière saine a été soulignée en 2024 par la Chambre Régionale des Comptes sur tous les exercices depuis 2017.
La volonté politique est d'engager un volume d'investissements important pour soutenir l'aménagement et le développement du territoire et les services à la population. Ce sont 54,9 M€ investis en 2024 dans l'économie (70 % des marchés dans l'économie bretonne). Les investissements les plus importants sont les piscines avec la fin des travaux de la piscine de la Planchette à Broons et le démarrage du chantier de la piscine de centralité (8.6 M€). Les travaux d'infrastructures eau et assainissement approchent les 7 M€, chantiers indispensables au développement de nos communes. Les travaux de voirie, infrastructures ferroviaires et Très Haut Débit représentent près de 7 M€.
Les charges de fonctionnement sont quant à elles maîtrisées. La transition écologique ainsi que l'innovation occupent des places centrales dans nos priorités, obligeant à une analyse constante des pratiques afin d'optimiser les organisations et de répondre au mieux à ces enjeux.
Cette bonne santé financière et cette stabilité budgétaire permettent d'envisager l'année 2025 avec confiance, avec des investissements importants et structurants."

Suzanne Lebreton
1ère Vice-présidente Finances, Administration générale et Contractualisation

Les principaux investissements réalisés en 2024

INFRASTRUCTURES EAU ET ASSAINISSEMENT	6,9 M€
PISCINE DE CENTRALITÉ	5 M€
PISCINE DE LA PLANCHETTE (BROONS)	3,7 M€
TRÈS HAUT DÉBIT	3,5 M€
RÉSEAU DE VOIRIE	2,2 M€
RÉSIDENCE HABITAT JEUNES (GENETAIS)	1,5 M€
LIGNE TER DINAN-LAMBALLE	1,4 M€
FONDS ANAH (DÉLÉGATION RANG 3)	1,2 M€
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	849 000 €
RÉNOVATION SALLE NÉMÉE (TRANCHE 1)	654 000 €
AIDES ÉCONOMIQUES	598 000 €

Le Compte Financier Unique (ancien compte administratif) 2024 de Dinan Agglomération en politiques publiques

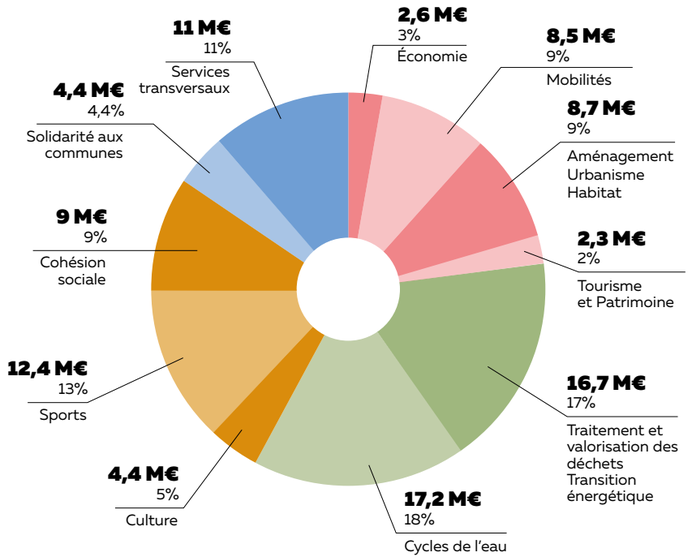

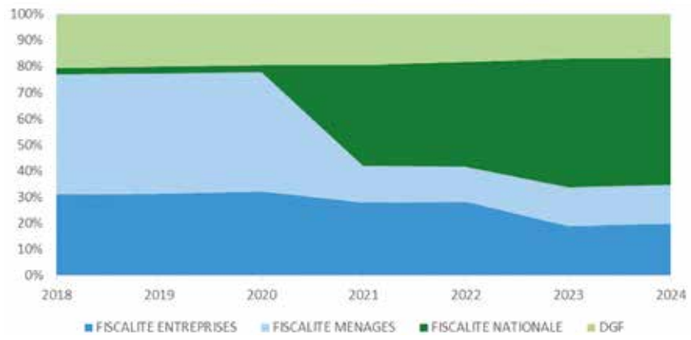

PERSPECTIVE 2025

- **Conserver** des marges de manœuvre financières suffisantes et nécessaires aux investissements pour la transition écologique.
- **Limiter** l'impact des futurs choix budgétaires de l'Etat pour résorber son déficit, sur les recettes réelles de fonctionnement de Dinan Agglomération.
- **Déterminer** les prospectives financières des budgets eau et assainissement afin d'accélérer le renouvellement des réseaux et des infrastructures.

REPÈRES 2024

54,9 M€
DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS ENGAGÉES TOUS BUDGETS CONFONDUS

8,4 M€
DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX PARTENAIRES LOCAUX
(SDIS, OFFICE DE TOURISME, PNR, ASSOCIATIONS...)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

À la suite des différentes réformes fiscales (taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction de l'imposition des locaux industriels, suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), **la part de l'État dans le financement du budget principal de l'agglomération a plus que doublé (65% en 2024 contre 23% en 2018), réduisant d'autant notre autonomie fiscale.**
La croissance moyenne annuelle des recettes de fonctionnement de 3,5% a ralenti à 2% entre 2023 et 2024, pour un montant de 63,9 M€. Rappelons qu'aucune augmentation de taux de la fiscalité locale n'a été votée depuis 2020 sur le budget principal.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

RESSOURCES HUMAINES

REPÈRES 2024

586
AGENTS AU 31/12/2024
(POSTES PERMANENTS ET CDD LONGS)

354/232
FEMMES HOMMES

45
ANS DE MOYENNE D'ÂGE

Un travail sur l'attractivité des métiers territoriaux et le lien avec la jeunesse

Dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Organisations et du plan d'actions pluriannuel 2023/2025, une attention particulière est portée aux thématiques de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'insertion des travailleurs en situation de handicap, l'intégration des jeunes et l'impact environnemental.
C'est dans ce cadre que des ateliers de sensibilisation pour lever les préjugés sur le handicap ont été réalisés avec Cap Emploi de Dinan fin 2023. Sur le volet jeunesse, des partenariats ont été institués avec des établissements scolaires et des rencontres ont eu lieu pour présenter les métiers de Dinan Agglomération et les modalités d'accès à la fonction publique territoriale.

Un dialogue social de qualité

De nombreux sujets ont été abordés lors des instances de dialogue social, comme le transfert des agents des Maisons Nature vers le nouveau Parc Naturel Régional, celui des agents en charge de la stratégie touristique vers la Société Publique Locale de Tourisme Dinan-Cap Fréhel ou la nouvelle organisation dans le cadre de la refonte de la collecte des déchets. Au niveau de la prévention, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été adopté sur le domaine des travaux et des mises à jour ont été faites faites concernant la petite enfance et les déchets.

3 réunions de Comité Social Territorial

3 réunions de Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail

5 réunions de Comité de Suivi du Dialogue Social

La prévention est au cœur des préoccupations

Afin de prévenir les risques d'accident et de blessures, les troubles musculo-squelettiques ou d'autres pathologies, le catalogue de formations internes s'est étoffé sur les thématiques des gestes et postures, en plus des formations de sauveteur secouriste du travail et sur la sécurité incendie. En complément, des acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique ont été formés au sein du service petite enfance pour analyser des situations de travail et proposer des actions de prévention.

Renforcer l'accompagnement des agents en situation de handicap

Différentes mesures sont proposées aux agents : souplesse dans l'aménagement du temps de travail, adaptabilité et aménagement du poste de travail, autorisations d'absence pour les démarches administratives ou médicales, possibilité de bénéficier jusqu'à trois jours de télétravail.

Répartition des agents permanents et remplaçants dans les services au 31/12/2024

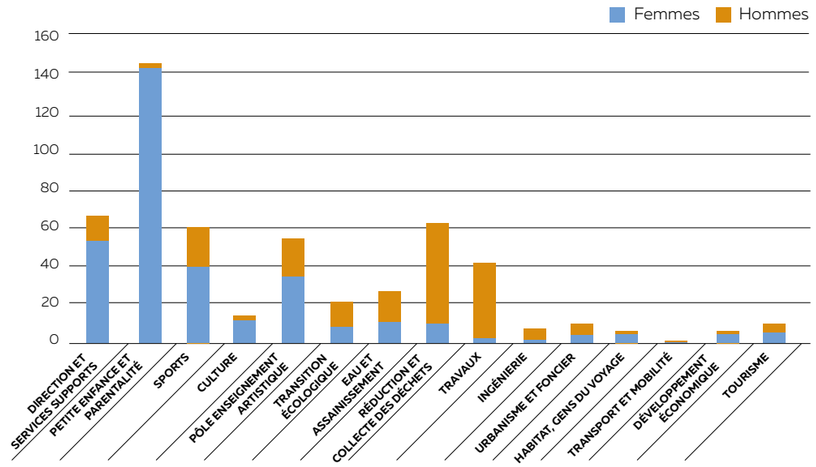

REPÈRES 2024

429
AGENTS SONT PARTIS AU MOINS UNE FOIS EN FORMATION

20
AGENTS ACCOMPAGNÉS DANS LEUR ORIENTATION PROFESSIONNELLE

3 159
ACTES ADMINISTRATIFS
(ARRÊTÉS)

LA FORMATION DES AGENTS

Enjeu fort porté par Dinan Agglomération, la formation des agents vise à consolider leurs compétences. 192 sessions de formation organisées au sein de nos locaux ont pu être proposées sur les différents axes du plan de formation. En 2024, les encadrants ont bénéficié d'un parcours managérial ayant pour objectifs d'harmoniser et de renforcer les niveaux de connaissances théoriques essentielles mais aussi de partager un socle commun de pratiques et d'outils. Ces formations ont porté sur des thématiques clés telles que la gestion des ressources humaines, les finances publiques locales, les affaires juridiques et les marchés publics.

PERSPECTIVES 2025

- **Profiter** de la refonte du site internet pour créer un nouvel espace de recrutement plus dynamique, permettre aux candidats de postuler en ligne et traiter directement les candidatures sur une plateforme dédiée et partagée avec les recruteurs.
- **Animer** un espace ressources humaines sur le nouvel « extranet agents » en proposant des actualités régulières sur la formation, l'action sociale, la carrière et la prévention.
- **Poursuivre** la démarche de prévention avec l'évaluation des risques professionnels dans les domaines de la transition écologique, de l'eau et de l'assainissement et déployer des formations santé sécurité.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

CONTRACTUALISATION

REPÈRES 2024

DISPOSITIF BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025
3 257 066 €

DLAL FEAMPA
456 113 €
(ENVELOPPE DE 1 029 704 €)

LEADER 2023-2027
239 928 €
(ENVELOPPE DE 1 656 786 €)

FONDS DE CONCOURS DINAN AGGLOMÉRATION
992 942 €
POUR 24 PROJETS COMMUNAUX

423 272 €
DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE OMNISPORTS NÉMÉE

"Les investissements nécessaires au développement territorial et à la transition écologique nécessitent des moyens financiers importants. Le service Contractualisation accompagne les acteurs locaux privés et publics dans leur recherche de subventions contractualisées avec l'Etat, la Région et le Département. Des dispositifs européens territorialisés à l'échelle de Dinan Agglomération peuvent également être mobilisés.
Parallèlement, le Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME a permis de trouver de nouveaux moyens, pour plusieurs années et mobilisables rapidement : il permettra de lever jusqu'à 3,2 M€ sur la période 2024-2027.
Dans le détail, notre service suit et met en œuvre les contractualisations avec l'État et la Région Bretagne et conseille les communes sur le financement de leurs projets. Il anime le Fonds de concours de l'agglomération jusqu'en 2026 afin de soutenir leur développement. Il formalise le Contrat Départemental de Territoires 2022 bénéficiant à l'un des projets de Dinan Agglomération. Il assure le déploiement des 2 programmes européens (DLAL FEAMPA et FEADER LEADER) gérés par un partenariat entre des acteurs publics et privés du territoire.
L'engagement collectif des services, des élus et des partenaires, permet de mobiliser ces outils aux procédures complexes. In fine, nous concrétisons ensemble des projets durables et utiles au territoire."

Philippe Landuré
Vice-président Prospective et Transition écologique

Retrouvez tous les dispositifs financiers mobilisables sur :
www.extranet-communes.dinan-agglomeration.fr
dans la rubrique Intercommunalité > Financer vos projets

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Avril :** Signature du contrat de chaleur renouvelable territorial entre Dinan Agglomération et l'ADEME pour 4 ans avec une enveloppe de 3,2 millions d'euros et l'objectif de 7 600 MWh de production d'ENR-R subventionnée.
- **Juin :** Signature du dispositif régional « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » entre Dinan Agglomération et la Région.
- **Juin :** Comité de pilotage du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME sur un accord de financement des actions Air Energie Climat et Economie Circulaire avec une enveloppe de 174 000€ sur 6 ans.
- **Juillet :** Lancement du programme européen LEADER 2023-2027 et sélection de 2 projets sur Caulnes et Dinan Agglomération.

Financeurs

Département des Côtes-d'Armor
Contrat de territoire

Région Bretagne
Bien vivre partout en Bretagne

État
CRRTE : Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
Fonds vert…

Union Européenne
FEADER-LEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
DLAL FEAMPA : Développement Local porté par les Acteurs Locaux Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

ZOOM

LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

L'objectif de ce contrat est d'augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire. Ce dispositif permet à tous les porteurs de projets publics et privés (hors particuliers) d'accéder à des aides de financement d'études et d'investissements liés à la production de chaleur renouvelable (solaire thermique, bois-énergie, géothermie, récupération de chaleur et réseaux de chaleur associés). Il se traduit par l'accompagnement des projets en cours ou identifiés par les partenaires techniques (ADEME Bretagne, AILE), la prospection et l'accompagnement de nouveaux projets éligibles : soit 32 projets accompagnés dont 2 études d'opportunité, 2 études de faisabilité conventionnées et 6 contrats d'investissement signés.

PERSPECTIVES 2025

- **Poursuivre** l'animation du programme européen LEADER 2023-2027 avec l'objectif de mener une coopération avec des territoires français ou européens sur des problématiques communes.
- **Engager** une revoyure avec la Région Bretagne du dispositif partenarial « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » permettant ainsi une visibilité sur les projets stratégiques de transition écologique du territoire.
- **Poursuivre** la mise en œuvre du Fonds de concours de Dinan Agglomération à hauteur de 6,450 M€ et ce, jusqu'en 2026 afin d'accompagner le développement des communes.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

PILOTAGE **ADMINISTRATIF**

REPÈRES 2024

61 %
DES MARCHÉS AVEC AU MOINS 1 CLAUSE SOCIALE (PLUS QUE L'OBJECTIF DE 40% DU PLAN NATIONAL DES ACHATS DURABLES)

27 %
DE MARCHÉS NOTIFIÉS À DES ENTREPRISES COSTARMORICAINES (73% À DES ENTREPRISES BRETONNES)

55
MARCHÉS ATTRIBUÉS À DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

"L'année 2024 est une année riche en matière d'achats publics. L'agglomération se structure afin de répondre au défi, désormais imbriqué à la commande publique, de la prise en compte systématique du développement durable, sous ses aspects sociaux, environnementaux et économiques. Après avoir adopté son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, l'agglomération acculture ses agents, afin que chaque achat soit réfléchi au regard de ces trois thématiques. L'établissement est en effet particulièrement conscient du formidable levier économique que constitue la commande publique à l'échelle de son territoire. Les élus de la Commission d'Appel d'Offres et moi-même avons à cœur, dans le respect des conditions prévues par le Code de la Commande Publique, que le budget de l'agglomération profite à son territoire. J'encourage ainsi le sourcing et l'allotissement de façon à permettre aux TPE/PME de pouvoir répondre aux consultations de Dinan Agglomération."

Ronan Trellu
Membre permanent du Bureau et Président de la Commission d'Appels d'Offres

ZOOM

LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION JUSTICE-ELUS

Le 9 juillet 2024, une convention a été signée entre Dinan Agglomération et le Parquet de Saint-Malo, celle-ci visant à établir une « justice de proximité » pour lutter contre la petite délinquance et les incivilités. L'objectif est d'assurer des réponses judiciaires rapides, visibles et crédibles, restaurant la confiance publique. Le dispositif repose sur la désignation de référents « Justice-Élus » et des canaux de communication dédiés. Elle confirme la volonté forte du Parquet d'assurer un traitement priorisé des plaintes des élus. La convention promeut également l'utilisation d'alternatives aux poursuites comme le rappel à l'ordre. Elle renforce le rôle des maires dans la prévention et la gestion de l'ordre public local.

Marie-Christine Cotin, référente justice-élus pour Dinan Agglomération, Camille Roty, référente justice-élus pour le parquet, Arnaud Lécuyer, Président de Dinan Agglomération, Fabrice Tremel, Procureur de la République.

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Mai :** Première semaine de l'achat durable organisée à Dinan Agglomération.
- **Août :** Ateliers de conception des extranets « agents » et « communes » en parallèle de la refonte du site internet et lancement de la procédure de création de l'outil.
- **Septembre :** Formation organisée à destination des agents de Dinan Agglomération en matière de marchés publics : les fondamentaux, l'analyse et la négociation, la réception des travaux.
- **Septembre :** Lancement de « Monachatdurable », un outil de mise en place des objectifs du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) au sein des marchés publics de l'agglomération.

REPÈRES 2024

331
DÉLIBÉRATIONS

271
DOSSIERS TRAITÉS PAR LE SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

SECRETARIATS DE MAIRIE :
4
CONFÉRENCES PLÉNIÈRES,
2
RÉUNIONS THÉMATIQUES ET
10
VISIOS POST CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROPOSÉES

PERSPECTIVES 2025

- **Conclure** de nouveaux contrats d'assurance pour la période 2026-2030 face au contexte assuranciel complexe pour les collectivités territoriales et s'interroger sur les modalités de gestion des sinistres.
- **Engager** la réflexion quant à la préparation du futur mandat, et notamment les conditions d'accueil et de formations des élus. Des groupes de travail initieront des propositions à faire aux nouveaux élus, notamment en matière de délégation de pouvoirs et de signature.
- **Organiser** la cession des gendarmeries de Broons, Caulnes et Evran, telle que prévue au schéma directeur immobilier et énergétique. Cette cession sera organisée en collaboration étroite avec les services de la Gendarmerie.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

STRATÉGIE **ÉCONOMIQUE**

"2024 est l'année d'adoption de la nouvelle stratégie de développement économique partagée avec l'ensemble des acteurs.
L'objectif est de poursuivre le développement économique tout en préservant les ressources foncières et en réduisant l'artificialisation des terres agricoles. Cela implique un véritable changement de modèle d'aménagement, fondé sur la densification des zones d'activités existantes, l'extension maîtrisée de certaines d'entre elles, et une prise en compte renforcée des enjeux environnementaux et de biodiversité, à l'image de l'Écoparc de Bel Air à Quévert/Aucaleuc.
Ce nouveau modèle s'accompagne également de critères de commercialisation des terrains plus stricts, valorisant la création d'emplois et la valeur ajoutée des projets. Il prévoit par ailleurs la sanctuarisation de vastes emprises foncières pour accueillir des entreprises industrielles, conformément aux exigences de la labellisation « Territoire d'industrie ».
La réalisation de villages d'entreprises permettra de continuer à accueillir des artisans, les projets de boucles locales d'énergie seront une piste pour faire des économies et partager la ressource.
Cette nouvelle stratégie de développement plus durable est le « bras armé » du Plan Climat Air Énergie Territorial sur le volet de l'économie locale. Elle incite les entreprises à modifier leurs modèles de développement, notamment grâce à l'aide Éco-Transition.
Ces principes seront intégrés dans le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale engagé dans les transitions pour un développement qui préserve les ressources du territoire."

Thierry Orveillon
Vice-président Stratégie économique, Relance et Numérique

REPÈRES 2024

43
ZONES D'ACTIVITÉS POUR UNE SURFACE TOTALE DE 560 HA ET 21 VENTES DE TERRAINS REPRÉSENTANT PRÈS DE 5 HA

37
SUBVENTIONS PASS COMMERCE ET ARTISANAT VOTÉES POUR UN MONTANT DE
217 713 €

18
AIDES ECO-TRANSITION POUR UN MONTANT DE
269 309 €

136
PRÊTS D'HONNEUR D'INITIATIVE PAYS DE DINAN POUR UN MONTANT DE
1,3 M€

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Février :** Bilan et suite des ateliers 2023 sur la thématique des ressources avec les entreprises et les partenaires pour une gestion plus durable et mutualisée avec le monde économique.
- **Avril :** 1er comité de pilotage avec les entreprises suite à la labellisation « Territoire d'industrie » décernée par l'Etat.
- **Septembre :** Réunion organisée par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) sur le thème des difficultés d'accès au logement pour les salariés, en présence d'Action Logement en vue de trouver des solutions locales.
- **Octobre :** Sensibilisation sur les enjeux de la solarisation des toitures des entreprises et sur l'opportunité de création de boucles d'autoconsommation collectives dans les zones d'activités.
- **Novembre :** 5e matinale de l'Économie sur le thème de la relocalisation par les achats et par la réindustrialisation, en présence de Loic Hénaff, PDG du groupe Hénaff et conseiller régional.

ZOOM

UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le but de répondre aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une nouvelle stratégie a été adoptée par le Conseil communautaire le 25 mars 2024. L'objectif est de proposer différentes solutions d'implantation et permettre ainsi le parcours résidentiel des entreprises dans une logique de sobriété foncière.
Une nouvelle charte de commercialisation des terrains permet de cibler les activités à valeur ajoutée et créatrices d'emplois. L'accueil d'entreprises est privilégié dans les zones déjà existantes, par densification et par extension de certaines d'entre elles. Des grands sites sont sanctuarisés pour l'implantation d'industries. A l'avenir, des villages d'entreprises seront réalisés pour mutualiser et densifier l'usage du foncier économique.

PERSPECTIVES 2025

- **S'engager** sur les premières opérations de densification et de création de foncier par renouvellement urbain dans les zones d'activités, conformément à la nouvelle stratégie d'aménagement économique.
- **Proposer** un plan d'actions en faveur du développement des entreprises et de l'emploi industriel grâce à une gouvernance mixte élus-entreprises dans le cadre de la démarche « Territoire d'industrie ».
- **Faire évoluer** le règlement de l'aide Éco-Transition après trois années d'existence, afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des entreprises pour s'adapter au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

AGRICULTURE ET MER

REPÈRES 2024

64%
DES COMMUNES TÉLÉDÉCLARENT EGALIM SUR LA PLATEFORME MA CANTINE

102 250€
VERSÉS DANS LE CADRE DU PRÊT D'HONNEUR AGRICOLE

67
PRODUCTEURS LOCAUX PRÉSENTS DANS LE 6E CATALOGUE À DESTINATION DE LA RESTAURATION

27 600€
VERSÉS AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE BRETAGNE NORD DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉDATION DES ARAIGNÉES DE MER SUR LES MOULES DE BOUCHOTS

"En 2017, Dinan Agglomération s'engageait dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), puis en 2019, elle validait sa stratégie agricole et alimentaire après plusieurs mois de concertation avec les partenaires du territoire. Les premières années nous ont permis d'accompagner fortement les maîtres d'ouvrage de la restauration collective, et nous observons en 2024 de très bonnes moyennes d'approvisionnement EGAlim dans les collectivités déclarantes. L'effort reste toutefois très hétérogène et devra être renforcé pour soutenir les producteurs, les filières locales d'approvisionnement et répondre ainsi aux objectifs réglementaires.
Depuis 2022, le PAT s'est aussi fortement intéressé aux enjeux de renouvellement des générations agricoles en participant au financement de l'installation, en facilitant la transmission mais aussi, peut-être surtout, l'interconnaissance entre tous ces acteurs et porteurs de projet. La proximité semble être une très forte plus-value de notre action…
Notre territoire est également maritime et les actions suivantes sont mises en place pour les filières halieutiques comme :

- La préservation de la production conchylicole face au problème de la prédation,
- La valorisation de la production et l'équilibre des pertes/profits avec le développement d'une marque commerciale et locale,
- Le développement de la filière pêche du territoire notamment au travers de circuits courts et locaux."

Patrice Gautier
Vice-président Agriculture et Mer

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Août :** 1er évènement Conchyli Deiz organisé à Port à la Duc à Pléboulle pour découvrir la conchyliculture, ses métiers et ses produits.
- **Septembre :** 4e Olympiades avec 230 nouveaux étudiants post-bac au stade Maurice Benoist à Dinan pour une journée de cohésion et de découverte de l'agglomération.
- **Octobre :** Succès croissant des Rencontres de l'emploi et de la formation organisées à Dinan avec 740 visiteurs et plus de 50 partenaires dont 44 entreprises en recherche de salariés.
- **Novembre :** Visites d'entreprises co-organisées avec les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) pour 175 collégiens et lycéens du territoire leur permettant de découvrir 7 entreprises et leurs métiers.
- **Décembre :** Signature de la convention de partenariat avec la SAFER Bretagne.

EMPLOI

"Dans un contexte de taux de chômage qui reste peu élevé (6% en 2024), le rôle de Dinan Agglomération est avant tout de faciliter les relations entre les entreprises, les partenaires de l'emploi et de la formation, le monde de l'enseignement de plus en plus en contact avec le milieu économique.
En 2024, les problèmes de recrutement en entreprise restent d'actualité et l'agglomération participe à la création d'espaces de dialogue et de rencontres entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi. Les Rencontres de l'emploi et de la formation organisées chaque année depuis 5 ans en sont un exemple et connaissent un succès croissant, répondant à un réel besoin de mise en relation « physique ».
Toutefois, force est de constater qu'il existe de réels freins au recrutement tels que les tensions sur le logement et les difficultés de mobilité, sur lesquels il n'est pas forcément simple de trouver des solutions. C'est là aussi, par le dialogue et l'échange, que des solutions innovantes et locales peuvent être initiées, comme l'atteste l'expérimentation menée avec l'association E-Hop sur le covoiturage des salariés.
La politique d'emploi et de soutien à la création d'entreprises se fait avec les partenaires que nous finançons via des subventions qui n'ont pas baissé en 2024, permettant d'accueillir et d'accompagner tout type de porteur de projet, du jeune en recherche d'insertion accompagné par la Mission Locale à la « start-up » conseillée par l'association Innozh.
Le réseau des 5 pépinières ECODIA est un véritable tremplin pour les créateurs d'entreprises qui ont des taux de pérennité très importants (90% à 5 ans)."

Marie-Christine Cotin
Vice-présidente Emploi, Formation, Innovation et Soutien aux entreprises

7
PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS ACCOMPAGNÉS PAR LA TECHNOPÔLE INNOZH

2
NOUVELLES ENTREPRISES ACCUEILLIES AU SEIN DE LA PÉPINIÈRE ECODIA

20
ENTREPRENEURS DANS LES PÉPINIÈRES DU TERRITOIRE AU 31/12

72 %
DE TAUX D'OCCUPATION DES 5 PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

PERSPECTIVES 2025

- **Développer** une marque commerciale collective portée par les conchyliculteurs des baies de la Fresnaye et de l'Arguenon pour valoriser des produits locaux de qualité, avoir une meilleure reconnaissance de la production du territoire et soutenir une filière emblématique mise en difficulté par la prédation.
- **Développer** de nouvelles actions pour favoriser l'emploi et le recrutement avec les partenaires : « Café-emploi » dans les communes, « stage explorer » pour aider les collégiens à trouver des stages, « opération Senior + » en direction des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.
- **Accueillir** 200 étudiants supplémentaires sur le site de Ker Siam à Dinan du fait du transfert de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Saint-Malo..
- **Soutenir** le projet stratégique de développement du Pôle Cristal, afin de consolider ses conseils et prestations dans le domaine du froid et du génie climatique.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

MOBILITÉS

"L'année 2024 marque un tournant pour la politique des mobilités.
L'agglomération accélère la décarbonation des transports, renforce l'inclusion et améliore les services à la population, avec de nouveaux dispositifs face aux enjeux environnementaux et sociétaux.
La ligne ferroviaire Dinan–Lamballe a rouvert après un an de travaux et un financement partagé par plusieurs partenaires publics (Etat, SNCF Réseaux, Région, Département, Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer).
Désormais, le trajet jusqu'à Saint-Brieuc s'effectue en 50 minutes.
Au sud du territoire, les gares de Broons et Caulnes bénéficient de 11 allers-retours supplémentaires chaque jour, offrant ainsi 22 trajets quotidiens et renforçant la dynamique ferroviaire du territoire.
Par ailleurs, le réseau de bus Dinamo! connaît une forte hausse de fréquentation témoignant d'une adoption croissante des transports en commun par les habitants.
Parallèlement, Dinan Agglomération a converti tous ses bus urbains au gaz naturel dès janvier 2024. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'inscrit pleinement dans une stratégie globale de mobilité durable.
Avec la volonté d'offrir une mobilité pour tous, Dinan Agglomération a lancé en avril une offre complémentaire destinée aux personnes à mobilité réduite renforçant ainsi l'engagement du territoire en faveur de l'inclusion.
Dinan Agglomération affirme ainsi son engagement pour une mobilité durable, accessible et innovante. Ces projets témoignent d'une stratégie ambitieuse, portée par une volonté forte d'offrir des solutions de déplacement respectueuses de l'environnement et adaptées à tous les publics."

Anne-Sophie Guillemot
Vice-présidente Mobilités et Infrastructures

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **De février à avril :** Enquête EMC² avec 1 626 habitants contactés pour comprendre leurs habitudes de déplacement sur le territoire.
- **Eté :** Reconduction des circuits gratuits Dinamo ! Estival et Festival avec 3 navettes pour le public du festival L'Armor A Sons et 2 lignes d'été en direction du littoral et de la base de loisirs de Bétineuc.
- **Septembre :** Lancement d'une étude pré-opérationnelle sur les liaisons structurantes du Plan Vélo pour définir précisément les tracés des itinéraires, les aménagements à retenir et le foncier à acquérir, et programmer ainsi les travaux sur les années suivantes.

Inauguration de la ligne Dinan-Lamballe en septembre 2024

DINAMO! ACCESS' : UN NOUVEAU SERVICE

Depuis le 2 avril 2024, Dinan Agglomération a déployé un service complémentaire de transport sur l'ensemble de son territoire : le Dinamo ! Access'. Transport collectif à la demande et en porte à porte, il a pour but de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap détentrices d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la mention Invalidité (80% et plus). En fonctionnement du lundi au samedi, il couvre le territoire sur 4 zones permettant ainsi de se déplacer dans sa zone de résidence et vers la zone agglomérée de Dinan. Sur l'année 2024, le Dinamo ! Access' a effectué 474 voyages, avec un pic de fréquentation à l'automne.

PERSPECTIVES 2025

- **Intégrer** 4 lignes interurbaines BreizhGo de la Région au réseau Dinamo! (Langrolay<>Dinan, Saint-Cast le Guildo <> Dinan, Broons <> Dinan et Plélan-le-Petit <> Dinan)
- **Etudier** une offre de location longue durée de vélos à assistance électrique pour inciter à la pratique du vélo au quotidien à des fins professionnelles, pour les courses, les loisirs ou pour tester ce type de vélo avant de passer à l'achat.
- **Transférer** des voies de desserte de 9 communes qui n'avaient pas transféré la totalité de leurs voiries auparavant soit une augmentation du linéaire de 146 km, portant le linéaire total de voies confiées à 1 731 km.

REPÈRES 2024

486 000
VOYAGEURS SUR LE RÉSEAU URBAIN DINAMO ! SOIT
+ 9.24%
DEPUIS 2023

2 921
FESTIVALIERS TRANSPORTÉS GRATUITEMENT SUR 3 JOURS AU FESTIVAL L'ARMOR À SONS

145 514 €
DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DE 2,67 KM DE PISTES CYCLABLES
(LIAISONS SECONDAIRES DU PLAN VÉLO)

1.7 M€
INVESTIS POUR PRÈS DE
60 KM
DE VOIRIE REMIS EN ÉTAT
(ENROBÉ OU ENDUIT)
DONT
17 KM
EN RÉGIE

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

URBANISME

"Dans le prolongement du Schéma de Cohérence Territoriale Air Climat Energie (SCoT-AEC), document de planification, nous avons engagé en 2024 la révision générale du Plan Local d'Urbanisme valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-PLH) qui doit être compatible avec le SCoT.
Nous voulons, dans l'élaboration de ce PLUi-H, que chaque commune trouve sa place avec ses spécificités dans la vie et l'animation du territoire.
Les contraintes qui s'imposent à nous sont fortes, notamment le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui nous oblige à réduire progressivement mais drastiquement la consommation foncière jusqu'à atteindre le point zéro en 2050. Il nous faut donc densifier plutôt que nous étendre si nous voulons continuer à répondre favorablement aux besoins en logements qui sont réels.
Ce changement de modèle s'applique aussi aux domaines de l'économie, des équipements et des infrastructures.
Par ailleurs, le volet « Air Energie Climat » du SCoT nous invite à intégrer l'adaptation au changement climatique dans notre réflexion et par conséquent dans nos projets, en particulier concernant la ressource en eau. Cette politique ne peut se construire qu'avec une prise de conscience collective et le concours de tous, dans le respect de la diversité des 65 communes.
Dinan Agglomération poursuit en parallèle la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Dinan et Lanvallay. Un document qui protège et met en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager au sein d'un périmètre validé par le Ministère de la Culture."

Alain Jan
Vice-président Urbanisme et Stratégie foncière

REPÈRES 2024

6 ATELIERS ET 1 SÉMINAIRE DES ÉLUS POUR LA RÉDACTION DES PRESCRIPTIONS DU SCOT AEC

243 Ha DE CONSOMMATION FONCIÈRE ATTRIBUÉS À DINAN AGGLOMÉRATION POUR LA PÉRIODE 2021/2031

14 DÉLÉGATIONS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN VERS LES COMMUNES OU L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF)

30 CONVENTIONS EN COURS ENTRE L'EPF ET LES COMMUNES REPRÉSENTANT UN POTENTIEL DE PRÈS DE 500 LOGEMENTS

3 624 AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

17 NOUVELLES COMMUNES RELIÉES ET FORMÉES À LA PLATEFORME D'INSTRUCTION PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE (PLAT'AU)

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Février :** Lancement du 1er débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
- **Mai :** Prescription de la révision générale du PLUiH avec deux ambitions : accompagner les communes vers la réussite de leurs projets dans un contexte de transition écologique et prendre en compte leurs particularités pour une meilleure appropriation du document par les acteurs du territoire.
- **Juin-septembre :** Programmation de 8 ateliers Air Énergie Climat sur le mix énergétique et la définition d'actions pour un environnement favorable à la santé et au bien-être ; une production agricole et alimentaire durable ; des déplacements décarbonés ; des bâtiments sains, sobres et confortables et l'implication des habitants.
- **Juin-Juillet :** Tenue des premières réunions de secteurs PLUiH sur la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols du territoire.
- **Novembre-Décembre :** Organisation de 3 forums exposition sur Dinan, Broons et Beaussais-sur-Mer sur les orientations du SCOT AEC et PLUIH « Construisons ensemble le territoire de demain ».

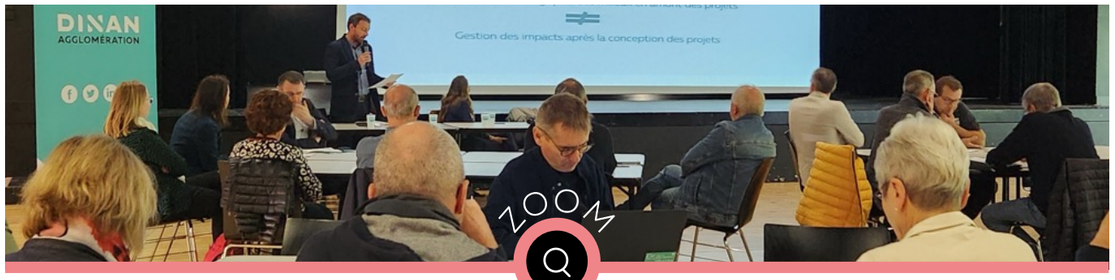

ZOOM

LE PROJET SCOT-AEC

2024 aura été l'année de la définition des prescriptions et actions du Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat. Après avoir débattu du Projet d'Aménagement Stratégique, les élus ont participé à des ateliers et un séminaire afin de rédiger les prescriptions du Documents d'Orientations et d'Objectifs qui s'appliqueront au PLUiH. Les orientations puis prescriptions du SCoT ont pu être présentées aux citoyens en mars, lors d'une réunion de restitution de la concertation déployée en 2023, puis lors de 3 forums expo en novembre.
Le choix d'aller vers un SCoT AEC a impliqué l'intégration d'un Programme d'Actions pour le volet Air Energie Climat et permis une véritable articulation entre les objectifs d'aménagement du territoire et ceux de la transition écologique.

PERSPECTIVES 2025

- **Débuter** la phase administrative du SCOT AEC : arrêt du projet, avis des Personnes Publiques Associées et enquête publique.
- **Poursuivre** les études de la révision générale du PLUIH : zonage, orientations d'aménagement et de programmation, règlement littéral, etc.
- **Continuer** les études du Site Patrimonial Remarquable de Dinan-Lanvallay

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

HABITAT

REPÈRES 2024

2 732
INFORMATIONS ET CONSEILS DÉLIVRÉS PAR L'ESPACE FRANCE RENOV'

112
DOSSIERS ÉNERGIE « MA PRIME RÉNOV »

139
DOSSIERS ADAPTATION « MA PRIME ADAPT' »

7
DOSSIERS DE PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET

5
DOSSIERS LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ « MA PRIME LOGEMENT DÉCENT »

5 508 596 €
ENGAGÉS AU TITRE DES AIDES DE L'ANAH

"Depuis le 1er janvier 2024, Dinan Agglomération est en charge de l'instruction, de l'attribution et du versement des aides à la pierre. Cette compétence, déléguée par l'État dans le cadre d'une convention, permet de renforcer l'accompagnement à la production, à la réhabilitation et à la démolition de logements locatifs sociaux. Elle permet également à la collectivité de jouer un rôle actif dans l'amélioration de l'habitat privé, notamment à travers les dispositifs d'aide portés par l'ANAH.
Au-delà de son impact social, cette politique contribue activement à la transition écologique du territoire.
En 2024, Dinan Agglomération a validé le financement de la construction de 154 logements sociaux sur l'ensemble de son territoire, veillant à encourager des projets respectueux des normes environnementales.
Concernant la rénovation du parc privé, plus de 5,5 millions d'euros ont été mobilisés pour améliorer la performance énergétique des logements, réduire les émissions de gaz à effet de serre et, dans certains cas, favoriser leur adaptation aux enjeux liés à la perte d'autonomie et à la mobilité.
L'accompagnement de ces projets permet également de soutenir l'économie locale en mobilisant largement les entreprises du territoire, qui sont des partenaires clés dans la mise en œuvre de ces opérations."

Mickaël Chevalier
Vice-président Habitat, Gens du voyage et Politique de la Ville

ZOOM

LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS (CIA)

Document opérationnel de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), cette convention, co-construite pour 6 ans, fixe les engagements des différents partenaires (bailleurs sociaux, réservataires…) en faveur du logement des publics prioritaires et du logement des ménages à bas revenus.

Elle fixe également des objectifs de mixité sociale, d'équilibre territorial et les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires. Elle prévoit les instances de pilotage. La CIA de Dinan Agglomération a été approuvée par l'instance plénière de la CIL le 7 novembre 2024 et le sera par le Conseil communautaire le 20 janvier 2025.

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Janvier :** Prise de délégation de rang 3 des aides à la pierre.
- **Septembre :** Pose de la première pierre de la résidence Habitat Jeunes de 146 logements réalisée par le bailleur social BSB Les Foyers sur la commune de Taden à la Génétais.
- **Novembre :** Validation de la Convention Intercommunale d'Attributions par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).
- **Novembre :** Animation « Campus Réno » et intervention de 2 conseillers France Rénov' au Lycée de la Fontaine des Eaux auprès des Bac-pros métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, maintenance des équipements industriels et BTS fluides énergie domotique.
- **Décembre :** Mise en place d'un partenariat avec l'ABIEG dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et de la prévention des dégradations de l'habitat.

REPÈRES 2024

154
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AGRÉÉS POUR UN MONTANT TOTAL ENGAGÉ DE
1 002 649 €
(DONT 289 149 € DE L'ETAT ET 713 500 € DE DINAN AGGLOMÉRATION)

2670
DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET
351
ATTRIBUTIONS RÉALISÉES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

PERSPECTIVES 2025

- **Dresser** le bilan du Programme Local de l'Habitat 2020-2026 et réviser le volet « H » du PLUiH dans le cadre du nouveau PLH arrêté au 1er janvier 2026 ; apporter des réponses aux besoins des habitants en lien avec les perspectives de développement du territoire et fixer des objectifs de production de logements, en assurant une répartition diversifiée et équilibrée sur le territoire.
- **Tester** puis valider avec les bailleurs sociaux la grille de cotation de la demande locative sociale et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations du Demandeur (PPGDID) pour aider à la décision et garantir la transparence du dispositif des attributions pour les demandeurs de logements sociaux.
- **Mettre en place** des visites à domicile effectuées directement par l'espace conseil France Rénov' pour la délivrance de conseils renforcés et la réalisation, le cas échéant, d'un pré-accompagnement en amont d'une éventuelle orientation vers un accompagnateur agréé.

Un rendez-vous à l'espace conseil France Renov'

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

TOURISME ET PATRIMOINE

REPÈRES 2024

3 000
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

1 553 452
NUITÉES MARCHANDES

1 152 762 €
DE TAXE DE SÉJOUR COLLECTÉE

14 547
ENTRÉES À LA MAISON DE LA RANCE ET DES FALUNS ET
8 934
VISITEURS À L'ARCHÉOMUSÉE CORIOSOLIS (+ 9%)

"L'année 2024 marque un tournant décisif pour le développement touristique de Dinan Agglomération avec la création de la Société Publique Locale Dinan - Cap Fréhel Tourisme. Ce nouvel outil, né d'un partenariat ambitieux entre l'agglomération et les communes adhérentes, permet de regrouper en une seule instance les missions de promotion touristique et d'aménagement du territoire. Cette société, opérationnelle en 2025, permettra d'agir pour un tourisme toujours plus durable et résolument tourné vers l'avenir.
En 2024, nous avons ainsi concrétisé de nombreux projets ambitieux pour notre territoire, à l'image du réaménagement de la base de loisirs de Bétineuc ou de la régulation des meublés de tourisme à Dinan.
C'est aussi le cas :

- de l'étude de réaménagement de la muséographie de l'archéomusée de Coriosolis,
- de l'expérimentation avec la Région Bretagne d'un nouveau service estival sur la ligne de car Breizhgo Saint-Malo - Saint-Cast-le-Guildo permettant d'aller jusqu'au Cap Fréhel,
- du lancement d'appels à projets pour soutenir l'investissement d'hébergements à la nuitée pour les cyclotouristes le long de la voie verte de Rennes à Saint-Malo,
- de l'expérimentation, en lien avec la Région Bretagne, de mise à disposition du lycée Ker Siam à Dinan pour loger les saisonniers en été.

Notre action ne faiblira pas en 2025 !"

Didier Lechien
Vice-président Tourisme et Patrimoine

Les Maisons Nature rejoignent le Parc Naturel Régional

À la suite à la création du Parc Naturel Régional (PNR) Côte d'Emeraude – Vallée de la Rance en octobre 2024, les deux Maisons Nature de Dinan Agglomération (Maison de la Rance à Lanvallay et Maison des Faluns à Tréfumel) ont été transférées vers ce dernier dans le cadre de ses missions d'éducation à l'environnement au 1er janvier 2025.

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Mai et octobre :** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir la réhabilitation/renovation de l'existant et développer l'offre à la nuitée pour les cyclotouristes le long de l'itinéraire vélo Rennes – Dinan – Dinard - Saint-Malo (voie verte V42).
- **Juin :** Ouverture de nouveaux aménagements et stationnements à l'entrée de la base de loisirs de Bétineuc pour plus de visibilité du site et de sécurité des usagers.
- **Juillet :** Lancement de l'étude « stratégie et enjeux de la filière du tourisme et des loisirs nautiques » de la Destination Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel.
- **Septembre :** Etude de l'AUDIAR sur l'accueil des travailleurs saisonniers sur le territoire de Dinan Agglomération et élaboration d'un plan d'actions.
- **De janvier à décembre :** Préparation du transfert des Maisons Nature au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude prévu au 1er janvier 2025.
- **Novembre :** Co-candidature lauréate de la Destination touristique Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel et du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel à l'appel à manifestation d'intérêt gouvernemental « gestion des flux touristiques ».
- **Décembre :** Modification de la réglementation des meublés de tourisme sur la Ville de Dinan avec l'instauration de quotas par secteurs à partir du 1er janvier 2025

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU TOURISME

La réflexion au sujet d'une nouvelle gouvernance du Tourisme a été poursuivie en 2024 sur la création d'une Société Publique locale, nouvelle structure juridique qui regrouperait l'Office Dinan-Cap Fréhel Tourisme et le service Tourisme de Dinan Agglomération. La création de la société est prévue en 2025.

PERSPECTIVES 2025

- **Créer** une Société Publique Locale entre Dinan Agglomération, les communes touristiques et toutes les communes intéressées en associant les professionnels du tourisme.
- **Intégrer** l'équipe de l'archéomusée au service Culture et le service taxe de séjour au service Finances de Dinan Agglomération.
- **Publier** un nouveau topoguide « balades et randonnées » du territoire.
- **Actualiser** les 50 panneaux d'information touristique présents sur le territoire.
- **Candidater** à l'AMI gouvernemental sur la gestion de la ressource en eau dans le Tourisme.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

"La refonte de la politique déchets de Dinan Agglomération se poursuit en 2024 avec des objectifs constants depuis le début du mandat qui participent à réduire les quantités de déchets collectés, mieux trier pour mieux valoriser, maîtriser les coûts, harmoniser les pratiques sur l'ensemble de notre territoire, optimiser les moyens de l'agglomération et anticiper pour préparer l'avenir.
C'est aussi parallèlement poursuivre les actions de prévention tant au niveau des ménages que des professionnels collectés pour qu'un grand nombre d'acteurs participe à ces actions.
2024 a vu la généralisation du tri à la source des biodéchets et une accélération de la politique de déploiement du compostage, à destination des ménages. Le détournement des biodéchets de la poubelle grise (1/3 en moyenne) laisse présager un fort potentiel de réduction des ordures ménagères prises en charge par la collectivité.
La baisse de la fréquence de collecte des ordures ménagères qui s'annonce pour 2025, ancrera plus fortement le geste de tri chez l'usager, qui de ce fait, sera incité à détourner davantage ses déchets alimentaires en compostage et à trier ses emballages et papiers.
Ce grand changement organisationnel s'inscrira pleinement dans une harmonisation des pratiques et une optimisation des moyens.
Un travail préparatoire important a été mené toute cette année 2024 pour redéfinir les circuits de collecte, les moyens à mettre en œuvre, préparer les équipes, répondre aux besoins des usagers sans dégrader la qualité du service.
Préparer l'avenir, c'est afficher l'ambition de la mise en œuvre d'une tarification incitative à l'horizon 2029/2030 afin de maîtriser les coûts supportés par l'agglomération."

Gérard Vilt
Vice-président Collecte et Valorisation des déchets

REPÈRES 2024

85 336
TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS

14 095
ADRESSES NOUVELLEMENT DOTÉES DE BACS À ORDURES MÉNAGÈRES OU BACS JAUNES

400 573
PASSAGES ENREGISTRÉS SUR LES 8 DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

3 710
COMPOSTEURS DISTRIBUÉS

15
COMMUNES CANDIDATES AU FONDS VAL-VERT POUR UN MONTANT DE
49 527 €

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Janvier :** Obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets et incitation des communes à valoriser leurs déchets verts.
- **Février :** Accélération du plan de déploiement du compostage individuel en faveur du tri à la source des biodéchets et début des distributions de composteurs en avril.
- **Mars :** Adoption du principe d'harmonisation de la redevance spéciale et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) à l'horizon 2029.
- **Novembre :** Adoption des règlements de collecte et de facturation.

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA REFONTE « DÉCHETS »

Un changement d'organisation de la collecte début 2025 prévoit un passage des véhicules tous les 15 jours, la substitution des sacs jaunes par des bacs jaunes ainsi que le renforcement des points d'apport volontaire pour les emballages et papiers désormais mélangés.
En amont, un travail complexe de plusieurs mois de préparation a été nécessaire pour redimensionner les circuits de collecte, réorganiser le travail des agents, distribuer massivement des bacs individuels, renforcer les points d'apports volontaires, prendre en compte les besoins spécifiques des professionnels et communiquer sur la modification des consignes de tri.

PERSPECTIVES 2025

- **Analyser** la production de déchets des communes (et des associations locales) par site de production.
- **Etablir** une redevance spéciale pour les professionnels.
- **Soutenir** la politique de compostage en poursuivant la sensibilisation/distribution des composteurs individuels et l'installation de composteurs partagés.
- **Auditer** les sites de déchèterie, proposer des évolutions d'organisation et un programme pluriannuel d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

TRANSITIONS **ÉNERGÉTIQUES, CLIMATIQUES** ET **ÉCOLOGIQUES**

"Les changements climatiques et écologiques entraînent de profondes évolutions économiques et sociétales. Face à ces enjeux fondamentaux, l'adaptation est un impératif. C'est le sens profond des transitions auxquelles nous sommes collectivement confrontés. Cependant, en fonction des domaines d'application et des convictions de chacun, ces mesures peuvent être jugées excessives quand d'autres les considèrent insuffisantes. Dinan Agglomération et ses communes ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner les acteurs du territoire à la compréhension et à la mise en œuvre locale de ces transitions.
En 2024, un certain nombre d'enjeux ont été le fil conducteur sur ces domaines à savoir :

- Concilier développement économique et enjeux environnementaux en intégrant progressivement la notion « éviter, réduire, compenser » dans les politiques publiques locales, les projets d'aménagement et les documents de planification d'aménagement.
- Associer et impliquer les habitants afin qu'ils deviennent acteurs de la transition au travers de 4 piliers majeurs : la sobriété, l'appropriation, la biodiversité et la solidarité.
- Agir localement avec des programmes d'accompagnement adaptés en concertation avec la grande diversité d'acteurs du territoire : agriculteurs, artisans, entreprises, particuliers, communes, associations…"

David Boixière
Vice-président GEMAPI et Environnement

REPÈRES 2024

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE :
10
NOUVELLES COMMUNES INTÉGRÉES AU 2E VOLET POUR 3 ANS ET INTÉGRATION DU PATRIMOINE BÂTI/NON BÂTI DE DINAN AGGLOMÉRATION

76%
DES LOCAUX DE L'AGGLOMÉRATION AVEC UNE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR SATISFAISANTE

265 Ha
DE BOISEMENTS SUR 64 COMMUNES

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Avril :** Organisation d'un temps d'échanges « rendez-vous de l'agglo, Terre de solutions » à destination de élus et agents communaux sur la gestion durable des espaces boisés.
- **Juin :** Finalisation du plan de gestion des boisements existants (178 ha) sur le patrimoine foncier de Dinan Agglomération.
- **2e semestre :** Inventaire de l'ensemble des équipements, compteurs, points de livraison électricité et gaz en vue de passer un nouveau marché groupé d'énergies.
- **Septembre à décembre :** Evaluation des moyens d'aération des 14 crèches et 3 ALSH communautaires et élaboration d'un premier plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
- **Décembre :** Travaux de réfection d'un tronçon de l'ouvrage anti-submersion marine sur la digue aux Moines à Saint-Jacut de la Mer.

UN APPROVISIONNEMENT LOCAL POUR LA CHAUFFERIE DE LA PISCINE DE BROONS

Avec sa première chaufferie bois sur le territoire mise en service en 2024, Dinan agglomération s'est fixée pour objectif d'être approvisionnée en plaquettes de bois issues de l'exploitation forestière locale. Il s'agit pour l'établissement de garantir son autonomie énergétique avec un coût de production avantageux, tout en valorisant les produits « bois » et la filière sylvicole du territoire.
Avec un besoin annuel de 320-350 tonnes, la chaufferie est alimentée dans un premier temps en priorisant les boisements sur une échelle de 30 km autour de la piscine (soit les 2/3 du territoire).
Dinan Agglomération a établi un plan de gestion durable de l'ensemble de ses boisements à 20 ans. Une partie des produits de coupe est valorisée localement en bois d'œuvre, le reste est transformé (broyage) en bois énergie pour la piscine. A moyen terme, d'autres gisements bois locaux (bocage, boisements communaux, bois d'opportunités…) pourront intégrer cet approvisionnement de manière complémentaire et toujours issus d'une gestion durable.

REPÈRES 2024

51.5 KM
DE BOCAGE CRÉÉ, REGARNI OU RÉGÉNÉRÉ

10
NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES LABELLISÉES LABEL-HAIE

5 KM
DE COURS D'EAU RESTAURÉS (LIT MINEUR, BERGES OU RIPISYLVE)

32 Ha
DE ZONES HUMIDES CULTIVÉES REMISES EN PRAIRIE DANS LE CADRE DU PLAN ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FRESNAYE

744
DESTRUCTIONS DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET 3 000
PIÈGES DISTRIBUÉS

PERSPECTIVES 2025

- **Installer** des panneaux photovoltaïques sur la toiture du Centre Technique de l'Eau (puissance attendue 38kWc) et en ombrière à la piscine de Centralité (puissance attendue 118 kWc) et ainsi favoriser l'autoconsommation.
- **Désigner** l'opérateur économique qui sera le délégataire pour le futur Réseau de Chaleur Urbain sur la zone agglomérée de Dinan.
- **Réaliser** les inventaires naturalistes des 10 nouvelles communes intégrées à l'ABI.
- **Transférer** le portage de l'animation des 2 sites Natura 2000 au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

RESSOURCE EN EAU

"La sécheresse 2022 a marqué les esprits car même en Côtes d'Armor nous sommes passés très près de ruptures d'alimentation. Aussi parce que nous avons tous compris que de tels étés reviendraient plus souvent. Il en résulte des nappes souterraines basses en début d'automne et les hivers qui suivent n'ont pas toujours le temps de les recharger suffisamment.
De là, tout se tient : les cours d'eau risquent de se retrouver à sec plus tôt, et c'est tout un cortège d'êtres vivants qui peut se trouver en souffrance. Or ce monde vivant constitue un allié d'autant plus important face au changement climatique, d'où l'accroissement de « solutions fondées sur la nature » décrites dans ces pages.
Comment mieux ralentir l'eau et l'infiltrer partout où c'est possible dans nos sols, pour minimiser les risques de crues en hiver, et mieux soutenir nos rivières en été ?
C'est tout le sens des actions de nos agents sur le terrain, notamment en lien avec les exploitants agricoles, grâce à de nouveaux outils tels que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Toutes ces démarches sont bien sûr bénéfiques pour notre propre ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité.
De leur côté, les usines et les réseaux d'approvisionnement en eau se modernisent, ainsi, Dinan Agglomération multiplie par deux ses investissements annuels (en eau et en assainissement) entre les années 2020 et aujourd'hui. Ce qui ne retire en rien le besoin de sobriété et notre engagement aux côtés des autres acteurs publics, économiques et des citoyens pour relever ce défi collectif."

Bruno Ricard
Vice-président Pilotage stratégique de la ressource en eau

REPÈRES 2024

PLUS DE
60 000
HABITANTS DESSERVIS PAR DINAN AGGLOMÉRATION
(2 SYNDICATS APPROVISIONNENT LES 45 000 AUTRES HABITANTS)

PLUS DE
4 000 000 M^3 **D'EAU PRODUITS**

1 165 KM
DE RÉSEAUX DONT
14,5 KM
RENOUVELÉS

PRÈS DE
250
FUITES RÉPARÉES SUR LE RÉSEAU

LES FAITS MARQUANTS 2024

EAU POTABLE

- **À partir de juin :** Lancement des études et travaux pour diviser le réseau d'eau potable de Broons en zones de distribution distinctes pour localiser les fuites, optimiser la gestion de la pression et améliorer le suivi des consommations.
- **Toute l'année :** Etude de stabilité (sismique, propriétés mécaniques et poussée des sédiments) du barrage de la retenue du Pont Ruffier, ouvrage datant de 1971 retenant 1,9 million de m^2 d'eau. Cette démarche, renouvelée tous les 15 ans, a permis un retour d'expérience partagé aux niveaux départemental et régional.

LES FAITS MARQUANTS 2024

BASSIN VERSANT/CAPTAGE

- **Décembre :** Parution du 1er bulletin d'information « l'eau vive » sur les ressources en eau du bassin versant de la Rance (100 communes concernées).
- **Octobre :** Protection du bocage et création d'une commission d'instruction individuelle des demandes d'autorisation pour le déplacement de haies.
- **Novembre :** Lancement d'une expérimentation d'observation du foncier en rapport avec la transmission agricole au niveau de 2 captages et développement d'outils (convention avec la SAFER, veille foncière, animation en faveur des échanges parcellaires, possibilité d'activation du droit de préemption).

ZOOM

DES EXPLOITANTS AGRICOLES ENGAGÉS DANS LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des dispositifs financiers destinés à soutenir les agriculteurs qui adoptent des pratiques agri-écologiques sur une période de 5 ans.
En 2024, 43 exploitants ont été aidés à hauteur de 465 481 € en PSE avec des actions sur 3 bassins versants sensibles (baie de la Fresnaye, captage de la Ville Bezie et de Kerneuf sur la Haute Rance). Ces financements, gérés par Dinan Agglomération, proviennent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département des Côtes d'Armor et de la collectivité Eau du Bassin Rennais.
Pour les MAEC, l'État finance directement les exploitants après instruction des dossiers par l'agglomération en collaboration avec les prescripteurs agricoles du territoire. En 2024, 46 dossiers ont été soumis pour près 1 000 ha de terres agricoles et prévoyant 1 245 000 € d'aides sur 5 ans.
Les mesures les plus retenues sont l'autonomie fourragère, l'entretien durable des haies, la protection de la biodiversité et la création de prairies.

PERSPECTIVES 2025

- **Lancer** le schéma directeur eau potable à partir d'un diagnostic des besoins en consommation, production et distribution d'eau potable, tant sur les ouvrages que sur les réseaux, et prioriser les actions à mener.
- **Imaginer** des Paiements pour Service Environnementaux spécifiques pour les agriculteurs exploitants de parcelles présentes sur les aires de captage pour leurs pratiques agri-écologiques compatibles avec la protection de la ressource en eau.
- **Lancer** l'étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour la sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable (comprenant le plan vigipirate, une rupture d'approvisionnement qualitatif et quantitatif…).

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

ASSAINISSEMENT

REPÈRES 2024

62
STATIONS D'EPURATION
(DONT 14 BOUES ACTIVÉES)

5.2 M€
INVESTIS :
2 M€ SUR STEP,
2,5 M€ SUR RÉSEAUX,
650 000 € SUR POSTES DE RELÈVEMENT,
50 000 € D'ÉTUDE SUR LES MODES DE GESTION EAU ASSAINISSEMENT

"En 2024, Dinan Agglomération réaffirme son engagement en faveur de la préservation de la qualité de la ressource en eau et de l'amélioration des systèmes d'assainissement, enjeux majeurs pour l'environnement, la santé publique et la dynamique du territoire.
Cette volonté se traduit concrètement à travers des projets ambitieux, comme celui de la station d'épuration du Sémaphore située à Saint-Cast-Le-Guildo. Parmi les aménagements majeurs réalisés, l'ajout d'un traitement ultra-violets permet désormais un abattement renforcé de la charge bactériologique. Ce dispositif, complété par le prolongement de l'émissaire en mer, contribue à éloigner davantage les rejets des zones de baignade et des écosystèmes fragiles.
Parallèlement, l'année 2024 a été marquée par un travail conséquent sur les procédures de délégation de service public des compétences en eau et en assainissement. Elles visent à renforcer l'efficacité de la gestion des services tout en maintenant un haut niveau d'exigence sur les objectifs de performances techniques et environnementales et de transparence des services d'eau et d'assainissement.
Les années à venir s'inscriront dans la continuité des objectifs fixés, avec des investissements conséquents pour moderniser les équipements, améliorer les performances des réseaux et répondre aux exigences réglementaires et enjeux de demain."

Laurence Gallée
Vice-présidente Équipement des réseaux d'eau et Assainissement

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Mars :** Travaux de prolongement de l'émissaire en mer de la station d'épuration de Saint-Cast-le-Guildo le Sémaphore avec pour objectif de maintenir le point de rejet des effluents constamment immergé, y compris en marées d'équinoxe. Ces travaux ont nécessité l'intervention d'un hélicoptère et de plongeurs pour le coulage du béton en mer.
- **Juin :** Mise en conformité de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Lanvallay. La mesure permanente des débits d'eaux usées à traiter est fondamentale. Les technologies s'adaptent en conséquences.
- **Période estivale :** Campagne de financement pour la mise en conformité des installations d'assainissement non-collectif. La Région Bretagne a proposé un accompagnement financier aux usagers dont l'installation privative est non-conforme et impactante pour les activités conchylicoles, à hauteur de 50% du coût de la remise en conformité.
- **Octobre :** Renouvellement de l'automatisme de la station d'épuration de Plélan-le-Petit. Ce remplacement permet d'améliorer la performance des process de la station, et ainsi de contribuer à la reconquête de la conformité de la commune.
- **Toute l'année :** Travail collaboratif entre des industriels (Blanchisserie d'Armor, Kerméné, Elis,...) et l'agglomération pour parvenir à l'amélioration de la collecte, du transfert et du traitement des eaux non-domestiques.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

En avril 2024, un séminaire rassemblant une trentaine d'élus, organisé avec le concours des équipes techniques de Dinan Agglomération, a permis de poser les principes directeurs d'une nouvelle politique de gestion de l'eau et de l'assainissement. Ce temps fort a marqué une volonté de renforcement de la mobilisation autour de ces compétences essentielles.
À la suite de cette réflexion, le Conseil communautaire du 18 juillet 2024 a validé une nouvelle organisation des services, issue de l'analyse de plusieurs scénarios. Cette organisation repose sur un modèle hybride avec :
- La création d'une régie communautaire pour l'assainissement collectif sur le secteur Ouest.
- Le recours à des délégations de service public (DSP) :
  - Contrat multiservices (eau potable et assainissement) sous la forme d'une SEMOP sur le secteur Est,
  - Contrat de délégation pour l'assainissement sur le secteur littoral (Nord).

Cette nouvelle structuration vise à concilier performance technique, maîtrise publique et adaptation aux spécificités territoriales.

REPÈRES 2024

3 000
CONTRÔLES DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 000
CONTRÔLES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

850 KM
DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PRÈS DE 6 MILLIONS DE M³ D'EAUX ÉPURÉES

PERSPECTIVES 2025

- **Investir** 10 000 000 € en études et travaux sur l'assainissement (soit une augmentation de 200%)
- **Lancer** le schéma directeur assainissement, établir un diagnostic des ouvrages et des réseaux, et prioriser les actions à mener.
- **Engager** une réflexion sur le développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) qui peuvent parfois se substituer à certains usages d'eau potable pour l'arrosage ou l'irrigation, l'entretien de la voirie ou des bâtiments extérieurs. Ce projet sera principalement étendu au secteur littoral avec les stations d'épurations de Fréhel, Notre-Dame-du-Guildo, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Samson-sur-Rance et Plancoët.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

CULTURE, ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET SPORT

"En 2024, les projets sportifs et culturels menés par notre agglomération ont témoigné de notre volonté de faire rayonner et de structurer l'ensemble du territoire.
Dinan Agglomération s'est engagée dans l'entretien, la réhabilitation et l'amélioration de plusieurs dizaines d'équipements sportifs et culturels répartis sur tout le territoire. Chaque année, un budget important est consacré à leur rénovation et évolution afin de garantir aux usagers des infrastructures de qualité, modernes et fonctionnelles.
La réhabilitation de la piscine de la Planchette à Broons, attendue de longue date, a désormais abouti, répondant pleinement aux enjeux identifiés en amont : recours à des matériaux biosourcés, intégration d'énergies renouvelables dans le projet, installation d'un bassin en inox, ouverture annuelle, confort et sécurité renforcée pour les usagers.
Sur le plan culturel, l'année 2024 a poursuivi la dynamique engagée, en insufflant une véritable vitalité à notre agglomération. De nombreux événements festifs et culturels ont été portés par la Saison culturelle, le conservatoire et ses écoles de musique, Le Labo, le réseau des bibliothèques Lirici, ainsi que par l'ensemble des acteurs culturels que nous soutenons chaque année grâce à des subventions.
Notre territoire peut se féliciter d'une offre culturelle riche, vivante et accessible à toutes et à tous, partout. La délocalisation de certains spectacles de la Saison culturelle dans les communes illustre également cette volonté de proximité et d'inclusion, et le succès rencontré confirme l'intérêt et la réussite de cette démarche.
Dans un monde ultra connecté, faire du sport, assister, soutenir, organiser et diffuser des spectacles vivants participent à la création de liens forts pour un territoire heureux et résilient. Un grand merci à tous les agents de Dinan Agglomération et à tous les acteurs du territoire engagés sur ces missions."

Jérémy Dauphin
Vice-président Culture, Sports et Citoyenneté

REPÈRES 2024

134
ACTIONS CULTURELLES SUR LES 3 MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES
(BROONS, CAULNES ET PLÉLAN-LE-PETIT)

9 650
SPECTATEURS SUR LA SAISON 2023/2024

42
SPECTACLES PROPOSÉS SUR
21
COMMUNES

Journée annuelle du réseau des bibliothèques LIRICI avec près de 50 bibliothécaires

L'INAUGURATION DE LA PISCINE DE LA PLANCHETTE À BROONS

La construction de la piscine de la Planchette a été l'occasion de mobiliser plusieurs compétences dévolues à Dinan Agglomération. Lors de son inauguration en novembre, les services des Sports, de la Culture ainsi que le Pôle Enseignement Artistique ont uni leurs efforts pour organiser un programme d'animations, contribuant ainsi à faire de cette journée un véritable succès, tant pour les enfants que pour les adultes présents sur le site.

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Juin :** Début des travaux de construction de la piscine de centralité à Dinan.
- **Septembre :** Arrivée d'un piano à queue à l'école de musique de Plancoët Le Diapason, permettant de proposer des concerts de qualité, d'accueillir des artistes en concert ou résidence et de rayonner sur cette partie du territoire.
- **Octobre :** Organisation d'une journée annuelle du réseau des bibliothèques LIRICI avec près de 50 bibliothécaires (professionnels et bénévoles).
- **Novembre :** Participation à l'organisation de la Conférence sociale du territoire avec pour thématique les liens entre la Culture et le Social.
- **Décembre :** Concert évènement à Plancoët avec Joniece Jamison et plus de 150 choristes enfants, adultes du territoire pour un concert gospel exceptionnel.

REPÈRES 2024

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES :
238 000 €
À LA CULTURE ET
376 300 €
AU SPORT

4 033
ENFANTS
(184 CLASSES)
BÉNÉFICIAIRES D'INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE

UN TOTAL DE
115 583
ENTRÉES DANS LES 3 PISCINES DU TERRITOIRE

27
EMPLOIS ASSOCIATIFS POUR UN MONTANT DE
252 300 €

PERSPECTIVES 2025

- **Accueillir** un nouveau niveau de Classe à Horaires Aménagés Danse au Collège Broussais de Dinan, permettant ainsi d'avoir des classes de danse contemporaine de la 6ème à la 3ème.
- **Elargir** le réseau des bibliothèques LIRICI à 3 nouvelles bibliothèques municipales (Beaussais-sur-Mer, Matignon et Saint-Juvat).
- **Poursuivre** les travaux de construction de la piscine de centralité et lancer la programmation d'un terrain synthétique de rugby à la Nourais.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

COHÉSION **SOCIALE**

REPÈRES 2024

552
ENFANTS ACCUEILLIS DANS 14 STRUCTURES PETITE ENFANCE

400
FAMILLES ACCUEILLIES AU GUICHET UNIQUE À LA RECHERCHE D'UN ACCUEIL POUR LES MOINS DE 3 ANS

500
PARTICIPANTS À L'ÉVÉNEMENT FESTI-FAMILLES

"L'année 2024 a été riche pour les services de la petite enfance, l'enfance et la cohésion sociale. Je souhaite ici mettre en lumière les dynamiques engagées au service des habitants, dans une logique de maillage du territoire, de solidarité et d'égalité d'accès aux services.
Dans le champ de la petite enfance et de l'enfance, deux temps forts ont été remarquables : l'ouverture d'une classe passerelle, transition vers l'école pour les tout-petits à Dinan, fruit d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la Ville de Dinan et Dinan Agglomération ; et l'évènementiel Festi-Familles organisé par l'agglomération qui a rassemblé près de 300 familles issues du territoire autour de la parentalité. À noter par ailleurs, le lancement du projet de rénovation-extension de la crèche Les Ecureuils à Dinan qui se concrétisera en 2025. Ces initiatives illustrent notre volonté d'agir dès le plus jeune âge, en accompagnant les familles dans la parentalité.
La cohésion sociale a, elle aussi, été au cœur de nos préoccupations, avec un soutien renforcé aux actions de proximité et partenariats locaux. En effet l'année 2024 a été une année charnière avec l'évaluation du premier Contrat Local de Santé, la réalisation d'un diagnostic de territoire, base indispensable d'une politique de santé adaptée à nos réalités locales et le vote par les élus communautaires du renouvellement de ce contrat dans sa seconde version. Une forte mobilisation cette année lors des semaines d'Information sur la santé mentale ont réuni près de 700 participants, avec une clôture exceptionnelle lors du bal « Bien à l'ouest ! ».
Ce rapport est le reflet de l'engagement quotidien des élus, des professionnels et des partenaires associatifs qui œuvrent pour une agglomération humaine, équitable, et tournée vers l'avenir.
Merci à toutes les associations et tous les partenaires qui sont à nos côtés."

Marina Le Moal
Vice-présidente Petite-Enfance, Enfance et Cohésion sociale

LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Janvier :** Ouverture de 4 places à vocation d'insertion professionnelle dans les crèches de Dinan-Léhon et Plancoët, en partenariat avec France Travail, Steredenn, le centre de formation CLPS et la Mission Locale du Pays de Dinan.
- **Printemps :** Début des travaux du terrain familial locatif des gens du voyage à Beaussais-sur-Mer.
- **Avril :** Formations sur la prévention solaire auprès des agents de Dinan Agglomération.
- **Tout au long de l'année :** Evaluation du premier Contrat Local de Santé n°1 et mise à jour du Diagnostic Local de Santé.
- **Septembre :** Ouverture d'une classe passerelle à l'école de la Ruche à Dinan pour les 2-3 ans, en collaboration avec la Ville et l'Education nationale et mise à disposition d'une éducatrice de crèche en matinée sur les temps de classe, qui fait le lien entre la crèche et l'école pour une adaptation progressive à l'entrée en maternelle.

REPÈRES 2024

GENS DU VOYAGE :
12
GRANDS PASSAGES ET
64 %
DE TAUX D'OCCUPATION DE L'AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DE QUÉVERT

ZOOM

UN BAL « BIEN À L'OUEST »

Organisé en clôture des semaines d'Information sur la santé mentale, ce bal a réuni 300 personnes autour d'animations festives (concert, costumerie 70', danse funk…) et d'ateliers d'échanges et d'information sur la santé mentale (stands des associations et institutions du territoire, fresque collaborative et jeux). Parce qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale et que toute personne est susceptible d'être concernée par un trouble psychique au cours de sa vie, cet événement visait à lutter contre les stéréotypes et à favoriser l'accès aux ressources et soutiens sur le territoire.

PERSPECTIVES 2025

- **Agir** pour l'inclusion de tous les publics en facilitant l'accès aux modes d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques et/ou les familles en parcours d'insertion professionnelle ou sociale.
- **Elaborer** un plan d'actions pour le renouvellement du Contrat Local de Santé en concertation avec les élus, professionnels, bénévoles, usagers et citoyens du territoire, en prévision de la signature d'un nouveau contrat fin 2025.
- **Ouvrir** un terrain familial locatif afin de répondre au phénomène d'ancrage territorial des voyageurs, avec la présence régulière de groupes familiaux sur un même territoire.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251021-20251021_001-DE

DINAN
AGGLOMÉRATION

8, boulevard Simone Veil | CS 56 357 | 22106 DINAN Cedex | 02 96 87 14 14
contact@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr

dinanagglomeration DinanAgglo Dinan Agglomération